

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 5 juin 2017, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, et Francine Grenon sous la présidence de la mairesse, Mme. Andrée Clouâtre formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 h.00

Absente : Mme Valérie Lafond, conseillère

**6008-06-2017**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Francine Grenon appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 5 juin 2017.

**6009-06-2017**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Danielle Charbonneau appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**6010-06-2017**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**  
**du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**6011-06-2017**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de mai**  
**et ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2017 totalisant la somme de 40,652.11\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2017 au montant de 91,045.89\$.

Pour un total de comptes à payer de:131,698.00\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

*Mme Valérie Lafond prend son siège à 20h.10*

**6012-06-2017**  
**Paiement 2<sup>ème</sup>**  
**versement QP**  
**RIAEPHV**

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 5773-11-2016 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2017;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2<sup>ème</sup> versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de 37, 778.00\$ tel que prévu au budget.

**6013-06-2017**  
**Paiement 1<sup>er</sup> vers.**  
**QP S.Q.**

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la Sûreté du Québec pour 2017;

Attendu que la municipalité doit verser le 1<sup>er</sup> versement avant le 30 juin;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 80,292.\$ représentant le 1<sup>er</sup> versement de la Q.P. de la Sûreté du Québec pour 2017.

**6014-06-2017**  
**Octroi de contrat**  
**Centre récréatif**

Attendu que la municipalité a procédé par voie d'appel d'offres public (SEAO) pour le projet de construction d'un agrandissement du centre récréatif ;

Attendu que la municipalité a reçu trois (3) soumissions, le montant total incluant les taxes;  
Construction Belfor : 3,164,110.33\$  
MCI Entrepreneur général : 3,027,292.00\$  
Constructions J. Boulais : 3,286,390.00\$

Attendu que la municipalité a mandaté Francis Lussier, architecte pour procéder à l'analyse de ladite soumission;

Attendu qu'après analyse de la soumission, dans les meilleurs intérêts de la municipalité, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat à: MCI Entrepreneur général, soumissionnaire lequel est conforme, au montant de: 3,027,292.00\$;

En conséquence, il est proposé par le Daniel Thimineur appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public (SEAO) pour la construction d'un agrandissement du centre récréatif et d'octroyer le contrat à : MCI Entrepreneur général.

**6015-06-2017**  
**Autorisation**  
**signature**

D'autoriser Mme Andrée Clouâtre, mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité d'Henryville, tout document relatif au projet no. 400050832 afin de donner plein effet à la présente.

Attendu que la municipalité a demandé une aide financière dans le cadre du programme au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2017-2019;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Andrée Clouâtre, mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à cette demande.

**6016-06-2017**  
**Location toilette**  
**chimique saison**  
**estivale et Fête**  
**nationale**

Attendu que le Parc des Petits-Bonheurs est plus achalandé en période estivale et qu'il y a lieu de faire l'installation d'une toilette chimique entre le 9 juin et le 11 septembre;

Attendu que l'installation de quatre toilettes chimiques est aussi prévue dans le Parc des Copains pour l'évènement du 24 juin (Fête Nationale);

Attendu que la municipalité demande au fournisseur de faire la vidange à raison d'une fois par semaine;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de la compagnie Toilettes Supra pour un total de 459.90\$ incluant les taxes applicables, le transport aller-retour tel que présenté dans la soumission no 117 en date du 17 mai 2017 pour le Parc des Petits-Bonheurs du 9 juin au 11 septembre et un montant de 482.90\$ comprenant les taxes applicables pour la Fête Nationale au Parc des Copains comprenant une station lavabo double et la location de quatre (4) toilettes, soumission no 125.

**6017-06-2017**  
**Autorisation de**  
**paiement QP**  
**MRC**

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la MRC pour 2017;

Attendu que la municipalité doit verser le 2<sup>ième</sup> versement avant le 1<sup>er</sup> juillet;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 53,019.25\$ représentant le 2<sup>ième</sup> versement de la Q.P. de la MRC pour 2017.

**6018-06-2017**  
**Autorisation de**  
**paiement QP**  
**MRC digues et**  
**stations de**  
**pompage**

Attendu que la municipalité a reçu de la MRC la facture pour la quote-part des digues pour 2017;

Attendu que la municipalité doit verser le 2<sup>ième</sup> versement avant le 1<sup>er</sup> juillet;

En conséquence, il est proposé par Francine Grenon appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 26, 547.75\$ représentant le 2<sup>ième</sup> versement de la Q.P. des digues et stations de pompage pour 2017.

**6019-06-2017**  
**Autorisation frais**  
**de déplacements**  
**formation DG et**  
**DGA (RCGT)**

Attendu que la Firme Raymond Chabot Grant Thornton donne une formation gratuite à Bromont en avant-midi le 22 juin :

Attendu qu'il est opportun que la directrice générale et la directrice générale adjointe participent à ladite formation;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale et la directrice générale adjointe à suivre cette formation gratuite et autorise le paiement des frais pour le déplacement.

**6020-06-2017**  
**Autorisation**  
**commande**  
**d'équipement**  
**terrain de pétanque**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la commande d'équipements relatifs à la construction d'un terrain de pétanque et à l'aménagement ;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale à commander :

- 10 poutres en pruche d'Armand Duhamel/457.\$ pour le contour du jeu de pétanque
- 2 balançoires de Meubles Patio RC/3350.\$
- 4 bancs d'Équiparc/4978.\$
- 1 lampadaire d'Électrimat/2814.29\$
- 1 base de lampadaire de Pélo mix/615.\$ tous les montants excluant les taxes.

**6021-06-2017**  
**Services requis**  
**M. André Méthé**

Attendu que la municipalité a acquis vingt épinettes de Colorado et que les services de M. André Méthé ont été retenus afin d'effectuer l'excavation nécessaire pour la plantation de ces arbres ;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite dépense.

**6022-06-2017**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**politique familiale**

Attendu que 3 familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale et amie des aînés :

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour un montant de 200.\$, un aîné pour 100.\$ pour des activités et une famille au montant de 155.40\$ pour des activités en regard avec la politique familiale de 2016.

**6023-06-2017**  
**Demande de**  
**partenariat aréna**  
**de Bedford**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de la Ville de Bedford le 3 mai dernier relativement à l'entente de partenariat pour le service de l'aréna de Bedford;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal désire rencontrer au préalable le comité sport de glace.

**6024-06-2017**  
**Demande de don**  
**armoires de**  
**cuisine et**  
**comptoirs Centre**  
**communautaire**

Attendu que la municipalité a reçu le 8 mai dernier une lettre provenant du Centre d'entraide régional d'Henryville à l'effet de demander à la municipalité l'autorisation de récupérer les armoires de cuisine et les comptoirs du centre communautaire pour leur nouveau local;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil est en accord avec la demande du centre d'entraide régional d'Henryville et consent à faire un don considérant que cet organisme est en un à but non lucratif.

**6025-06-2017**  
**Course jusqu'au**  
**bout**

Attendu que l'organisatrice Mme. Anastasia Wallack a présenté un projet de parcours sur certaines rues municipales;

Attendu que le conseil est en accord avec le projet présenté;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité a autorisé l'événement du 3 juin qui a eu lieu en avant-midi;

Que l'organisatrice aura avisé la Sûreté du Québec ainsi que le Service des Incendies de la municipalité.

**6026-06-2017  
Demande d'aide  
financière**

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la « Course jusqu'au bout » de la part de la Commission scolaire des Hautes-Rivières/ École Capitaine-Luc-Fortin;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité émette un chèque au montant de 400.\$ à l'École Capitaine-Luc-Fortin dans le cadre de l'évènement : « Course jusqu'au bout » afin d'aider à défrayer le coût des activités sportives de l'école durant l'année et de permettre aux élèves d'avoir accès à des équipements adéquats.

**Rapport du  
directeur des  
services incendie**

Aucun rapport du directeur du service des incendies.

**6027-06-2017  
Engagement de  
Jean-Sébastien  
Boudreau(pompier)**

Attendu que le directeur du service des incendies M. Alain Héту a reçu une candidature pour l'embauche de Jean-Sébastien Boudreau et recommande son embauche ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité est en accord avec l'embauche dudit pompier.

**6028-06-2017  
Achat d'un  
ordinateur  
caserne incendie**

Attendu que l'ordinateur de la caserne incendie est devenu désuet et qu'il y a lieu de le remplacer afin que le logiciel de Première Ligne puisse fonctionner adéquatement;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'un ordinateur provenant de Développement Innovations Haut-Richelieu au montant de 731.24\$ incluant les taxes.

**Dépôt du rapport  
de l'inspecteur  
municipal et du  
rapport du CCU**

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le rapport du CCU.

**6029-06-2017  
Adoption du  
règlement  
154-2015-1  
modification  
gestion des fossés  
de rues**

Attendu que la municipalité a adopté un avis de motion du présent règlement à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no. 154-2015-1 modifiant le règlement 154-2015 sur la gestion des fossés de rues, quant aux frais exigés et aux sanctions.

**Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement 154-2015-1 modifiant le " règlement 154-2015 sur la gestion des fossés de rues ", quant aux frais exigés et aux sanctions».

**Article 2 Adoption par partie**

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**Article 3 Modification de l'article no. 8 intitulé « Tarif »**

L'article 8 est modifié par le remplacement du 1<sup>er</sup> alinéa par le texte suivant :  
« *Le tarif applicable pour l'exécution des travaux visés à l'article 6 équivaut au coût réel des travaux plus 250\$ de frais d'administration. Le tarif doit être acquitté avant la réalisation des travaux.* »

**Article 4 Abrogation de l'article no. 11 intitulé « Travaux de nettoyage de fossé »**

L'article no. 11 intitulé « Travaux de nettoyage de fossé » est abrogé.

**Article 5      Modification de l'article no. 13 intitulé « Infractions »**

L'article no. 13 intitulé « Infractions » est modifié par l'ajout de la phrase suivante au 1<sup>er</sup> alinéa :

*« Chaque jour pendant lequel une contravention à ce règlement dure ou subsiste constitue une infraction distincte et séparée. »*

**Article 6      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

---

Andrée Clouâtre  
Mairesse

---

Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6030-06-2017  
Avis de motion  
Abrogation du  
règlement  
177-2017**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond qu'à une séance régulière ou spéciale sera adopté un règlement relatif à la circulation, au stationnement et à la vitesse et abroge le règlement no. 177-2017.

**6031-06-2017  
Avis de motion  
modification  
règlement de  
zonage 59-2006**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond qu'à une séance régulière ou spéciale sera adopté le règlement de zonage no. 59-2006-19 relatif aux boîtes de dons, aux remises, aux potagers et à la protection des arbres.

**6032-06-2017  
Demande de  
dérogation  
mineure/  
stationnement  
Centre récréatif**

Attendu que le plan déposé dans le cadre du Pic 150 (Centre récréatif) préparé par M. Francis Lussier architecte, prévoit :

1. le réaménagement du stationnement avec un total de 52 cases alors qu'en vertu du règlement de zonage no. 59-2006, article 11.8, le nombre de cases minimal requis pour un usage public est d'une case pour 30m<sup>2</sup> de plancher, soit 54 cases.
2. l'aménagement d'une entrée charretière située à 5.5m d'une autre entrée charretière située sur la propriété voisine, alors qu'en vertu du règlement de zonage no. 59-2006, article 11.22, la distance minimale requise est de 8m entre deux entrées charretières pour un usage public.

Attendu que la demande respecte les critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu les arguments favorables à la demande qui ont été soulevés par le CCU;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de délivrer une dérogation mineure dans le but d'autoriser l'aménagement du stationnement avec 52 cases de stationnement et une entrée charretière située à 5.5m d'une autre entrée charretière.

**6033-06-2017  
Autorisation de  
paiement Armand  
Duhamel, poutres  
jeu de pétanque**

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition de 10 poutres de 14x8x6 de pruche pour l'installation d'un jeu de pétanque dans le Parc des-Petits-Bonheurs;

En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture au montant de 525.44\$ provenant d'Armand Duhamel & Fils inc.

**6034-06-2017  
Projet de loi 122**

Considérant que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité;

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**6035-06-2017**  
**Jeu pickleball**

Attendu que la municipalité est à installer un tracé pour le jeu de « pickleball » à même le terrain de tennis;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'un filet, de raquettes, de balles et du rangement pour le jeu de « pickleball » représentant une dépense de plus ou moins 250.\$.

**Période de questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**6036-06-2017**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 :20 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Andrée Clouâtre, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale*  
*Secrétaire-trésorière*

*« Je, Andrée Clouâtre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

